

Le Mans, le 14 février 2013



2 rue Paul Ligneul 72000 LE MANS

Tél : 02 43 28 69 58

Télécopie : 02 43 23 33 73

Mél : [snes72@nantes.snes.edu](mailto:snes72@nantes.snes.edu)

Site internet : <http://snes72.org>

Mme Sylvie TOLMONT  
73 boulevard Carnot  
72000 LE MANS

Objet : Journée de carence dans la fonction publique

Madame la députée,

Dans la nuit du 15 au 16 novembre 2011 était adoptée à l'Assemblée nationale l'instauration d'une journée de carence dans la fonction publique lors d'un arrêt maladie

Des élus de votre parti que nous avons alors interpellés, nous ont assuré que les groupes des députés et des sénateurs socialistes s'y étaient opposés faisant valoir, à juste titre que « dans 75 à 80 % des cas, les salariés du privé sont couverts par des accords de convention collective grâce auxquels les jours de carence ne sont pas à leur charge directe mais à celle de l'employeur. » Et de conclure avec beaucoup de pertinence sur le caractère inique d'une mesure qui frapperait en premier les moins rémunérés et qui ferait courir « le risque que certains renoncent à leur congé maladie. »

Votre parti était alors dans l'opposition et donc contraint à une certaine forme d'impuissance. Mais depuis juin dernier le Parti Socialiste dispose d'une large majorité à l'Assemblée qui complète celle plus ancienne au Sénat. Il dispose donc des moyens démocratiques de corriger aisément les dispositions les plus injustes qu'il a dénoncé sans pouvoir les empêcher au cours de la précédente mandature.

Vous ne manquerez donc pas de profiter de cette situation avantageuse pour déposer un projet de loi qui mettrait fin à une situation que vous aviez jugée tellement révoltante.

Sûrs de l'empressement que vous mettrez à satisfaire les attentes d'un électorat sans lequel vous n'occuperiez votre poste actuel, nous vous adressons, Madame la députée, l'expression de nos salutations distinguées.

Ivan Gâche et Lionel Quesne  
Co-secrétaires départementaux du SNES-FSU 72